

Règlement du Vide-Grenier



1. Date et Horaires de la manifestation

Samedi 25 Mars 2023 de 8h00 à 18h00

2. Lieu

Gymnase de Saint-Jeoire et parking- 131 Rue Gaspard Monge- 74490 Saint-Jeoire

2. Organisation

Ecole Karaté Shotokan Saint-Jeoire

Place Germain Sommeiller – Chef-Lieu – 74 490 Saint Jeoire

07.69.47.32.47

3. Tarif

Minimum 2 mètres linéaires

6 € le mètre linéaire en intérieur avec tables et chaises fournies

5 € le mètre linéaire en extérieur (merci de préciser si vous installez un barnum)

4. Conditions d'inscriptions

Les documents suivants sont **obligatoires** pour valider votre inscription :

- Photocopie de la pièce d'identité recto-verso
- Photocopie du Certificat d'immatriculation du registre du commerce ou des métiers si affiliation (pour les professionnels)
- Chèque libellé à l'ordre de "EKS Saint-Jeoire"
- Bulletin d'inscription

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Les inscriptions doivent nous parvenir avant le samedi 18 mars 2023.

5. Installation

Votre emplacement vous sera communiqué à votre arrivé, devant le parking du Gymnase par les organisateurs. L'installation des stands se fera de 6h00 à 8h00.

Votre emplacement vous sera réservé jusqu'à 8h30.

Fermeture des accès au parking à 8h30, tous les véhicules devront être stationné sur les parkings aux alentours de la manifestation.

6. Annulation

Votre inscription est ferme et définitive, aucun désistement ne sera remboursé.

En cas de mauvais temps, pluie, le vide grenier fonctionne, donc aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Si pour une raison quelconque, les organisateurs se trouvaient dans l'obligation d'annuler la manifestation, seul sera remboursé le prix de l'emplacement, à l'exclusion de tous frais engagés par les exposants.

7. Divers

Une buvette avec restauration est mise en place par les organisateurs. Aucun autre stand de restauration ne sera accepté, ni aucune vente de denrées alimentaires.